

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS

KAPITALCAR'E

Opposabilité des conditions générales de vente

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente et de prestations, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par la société KAPITALCAR'E et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle de la part de la société KAPITALCAR'E, prévaloir contre les présentes conditions générales.

Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société KAPITALCAR'E quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le Client préalablement à sa commande, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente et de prestations.

La société KAPITALCAR'E se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

A ce titre, les nouvelles Conditions Générales seront opposables au Client à compter de leur signature par celui-ci. Toutefois, toute modification des présentes Conditions Générales sera réputée acceptée et opposable au client si celui-ci, informé des dites modifications, ne s'oppose pas expressément par écrit aux nouvelles Conditions Générales dans un délai de 1 semaine à compter de la prise de connaissance de cette modification.

1- RECEPTION

A la réception du véhicule, et après une analyse de celui-ci par la société KAPITALCAR'E, il est établi un ordre de réparation, sur lequel est indiqué, selon le cas, soit le détail des travaux à effectuer, soit un devis, soit la seule réception du véhicule dans l'attente d'une commande de travaux. La signature de l'ordre de réparation par le Client (ou son mandataire) vaut consentement du Client à l'application des présentes conditions générales.

2- CONSIGNE

La société KAPITALCAR'E n'est responsable que des accessoires, appareils fixés au véhicule et objets confiés à l'accueil.

3- ESTIMATION - DEVIS

Il sera établi, à la demande du Client, soit une estimation, soit un devis des prestations à effectuer sur son véhicule. L'estimation est une indication sans démontage, fournie gratuitement, sur la nature des prestations à effectuer et sur le coût approximatif de l'intervention à réaliser. Le devis est une liste détaillée et chiffrée des opérations à réaliser avec démontage éventuel ou étude préalable. Le devis est facturé si un démontage est nécessaire, et sera déduit de la facture de prestation si cette dernière est effectuée. Aucune des prestations estimées

nécessaires par la société KAPITALCAR'E ne sera entreprise par elle si elle n'a pas fait l'objet d'un accord express et écrit par le Client.

4- EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations de la société KAPITALCAR'E sont entreprises selon la demande exprimée par le Client sur l'ordre de prestations. Si lors de l'exécution des prestations, il apparaît nécessaire d'effectuer des opérations complémentaires par rapport au devis, la société KAPITALCAR'E devra informer le Client. Un devis supplémentaire sera alors établi. En l'absence d'accord écrit du Client, dans un délai de 5 (cinq) jours calendaires à compter de la date de la communication de l'information relative aux opérations supplémentaires à entreprendre, ces dernières seront réputées refusées par le Client, sous sa responsabilité. La société KAPITALCAR'E est dérogée de toute responsabilité si le Client refuse de lui commander ces prestations supplémentaires.

5- ASSURANCES

La société KAPITALCAR'E est étrangère à toute contestation, quel qu'en soit l'objet, pouvant survenir entre une compagnie d'assurances et le Client ayant commandé des prestations sur son véhicule. Le Client est en tout état de cause tenu vis-à-vis de la société KAPITALCAR'E du paiement intégral des prestations faisant l'objet de l'ordre de travaux.

6- LIVRAISON

La date limite de livraison du véhicule est déterminée en fonction des possibilités de la société KAPITALCAR'E à la date de l'ordre de prestations. En cas de retard, soit par défaut d'approvisionnement, soit en cas de force majeure, la société KAPITALCAR'E en informera le Client, dès qu'elle en aura connaissance. Le Client devra prendre livraison de son véhicule dans les meilleurs délais à compter de sa mise à disposition. A défaut, un avis de mise à disposition lui sera adressé, l'invitant à retirer son véhicule dans les 5 (cinq) jours calendaires suivant la réception du dit avis. Toutes les prestations confiées à la société KAPITALCAR'E sont réputées réceptionnées du fait seul de la remise du véhicule à disposition du Client ou de son mandataire. La société KAPITALCAR'E mentionnera sur la facture les anomalies dont elle aurait connaissance lors de la livraison du véhicule. Elle engagera le Client à remédier immédiatement à celles ayant une incidence sur la sécurité du véhicule. En cas de refus de la réparation de la part du Client, il pourra être demandé au Client de signer une décharge de responsabilité au profit de la société KAPITALCAR'E.

7- FRAIS DE GARDIENNAGE

Une indemnité journalière d'encombrement (frais de gardiennage) sera facturée au Client, après envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure, à compter du sixième jour calendaire suivant :

- l'entrée du véhicule dans l'atelier, à moins que les prestations ne soient commandés avant l'expiration de ce délai,
- l'envoi du devis, à moins que les prestations ne soient commandées avant l'expiration de ce délai,
- la réception de l'avis de remise du véhicule à la disposition du client.

8- VEHICULE DE PRÊT

Pendant la durée des travaux, et à la demande expresse du Client, la société KAPITALCAR'E peut mettre à sa disposition un véhicule de prêt selon des conditions particulières faisant l'objet d'une convention séparée.

9- PAIEMENT

La société KAPITALCAR'E n'accepte aucun règlement par chèque. (à voir)

Toute somme reçue du Client par la société KAPITALCAR'E, au titre du présent ordre de prestation avant la livraison du véhicule, constitue un acompte à valoir sur le montant de la facture. Les factures sont établies quelque soit le montant des travaux, suivant les tarifs en vigueur au moment de l'ordre de travaux.

Si des pièces sont commandées spécifiquement avant la réparation, elles seront payables d'avance lors de la commande. En cas de prépaiement à distance par carte bancaire, une pré-autorisation de prélèvement de la somme correspondante au prix de la pièce commandée, sera notifiée au client. Le débit sera effectif le jour de la mise à disposition de la pièce dans nos locaux.

L'annulation d'une commande, si elle est acceptée par le fournisseur, donnera lieu au paiement d'une indemnité égale à 25% du prix global de la commande à titre de frais administratifs.

Les temps de main d'œuvre sont facturés au temps passé. Le règlement s'effectue au comptant préalablement lors de la remise du véhicule. Si pour des raisons particulières, le paiement venait à être différé, il est convenu que les éléments figurant sur la facture sont vendues avec une clause de réserve de propriété qui a pour effet de différer le transfert de propriété des dites pièces jusqu'au complet paiement de l'intégralité de la facture. Si le dépôt du véhicule a été effectué par un mandataire du propriétaire, le mandataire sera tenu solidairement avec le propriétaire du véhicule.

10- DELAIS DE PAIEMENT

Les clients ne bénéficiant pas de la qualité de commerçant sont tenus au règlement comptant et immédiat des factures émises par la société KAPITALCAR'E.

Les clients commerçants bénéficient d'un délai de règlement maximal de 30 jours à compter de l'exécution de la prestation par la société KAPITALCAR'E.

11- GARANTIE DES ELEMENTS FOURNIS

Les pièces ou éléments de véhicules facturés au Client, installés sur un véhicule, bénéficient d'une garantie contractuelle à compter de la date de la facture, contre tout défaut dûment constaté par la société KAPITALCAR'E et le fournisseur. Cette garantie couvre, sur présentation de la facture, l'échange de la pièce reconnue comme défectueuse ou sa remise en état, ainsi que les frais de main d'œuvre qui en découlent.

La présente garantie ne couvre pas les conséquences de l'usure normale de la pièce, d'une utilisation anormale, d'un entretien défectueux de celle-ci, ni les frais consécutifs à l'immobilisation du véhicule. A cet égard, il est précisé que la vérification sera effectuée gratuitement par la société KAPITALCAR'E.

12 – FOCE MAJEURE

La société KAPITALCAR'E ne sera pas tenue responsable de la non exécution de

l'une quelconque de ses obligations contractuelles dans la mesure où cette absence d'exécution est due à un cas de force majeure.

13- LITIGES

Les relations entre la société KAPITALCAR'E et le Client sont exclusivement régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Si le Client bénéficie du statut de commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend le siège de la société KAPITALCAR'E, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Si le Client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

14- DROIT DE RETENTION

Le véhicule étant réputé remis à la société KAPITALCAR'E en dépôt, celle-ci peut exercer un droit de rétention sur le véhicule jusqu'à paiement complet de la facture, conformément aux dispositions de l'article 1948 du Code Civil.

15 - COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS

La société KAPITALCAR'E, conformément à la réglementation en vigueur, fait collecter et éliminer les pièces détachées usagées et les autres déchets automobiles. Cette prestation est facturable selon la ou les méthodes affichées au lieu d'accueil du Client.

Bon pour acceptation

Date

Signature